

Coopérative Multiservices

Notre-Dame-de-Montauban

Le comité provisoire poursuit ses travaux pour évaluer la pertinence de réaliser ce projet.

Il est important de bien situer le mandat et le rôle du comité provisoire. Le mandat consiste à recueillir les informations nécessaires pour arriver à prendre une décision pour réaliser ou non la coopérative multiservices. Pour le moment ce comité n'a aucun statut légal et ne peut engager aucune dépense face à ce projet. C'est pourquoi c'est la municipalité qui doit faire les demandes de subvention pour réaliser les études nécessaires en vue de s'assurer de la faisabilité de ce projet. Le coût de ces études devrait se situer entre \$4000 et \$5000. Ce montant devrait être financé par les organismes qui supportent le comité soit : CLD et SADC. Le CRDCQM et la MRC quant à eux nous prêtent des agents de développement pour nous aider au démarrage d'une coopérative multiservices et nous guider dans ce projet (nous sommes un projet pilote).

Lors de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2009, la municipalité a voté des résolutions concernant les demandes de financement pour l'étude de marché ainsi qu'un budget d'opération pour le comité.

Le comité a préparé un projet de sondage pour déterminer les besoins de services désirés par la population. Ce sondage sera expédié auprès de l'ensemble de la population incluant les villégiateurs. Ce sondage sera posté le 14 août et nous demandons des réponses pour le 31 août 2009. C'est important que toute les familles répondent à ce sondage car c'est une partie essentielle pour déterminer si nous réaliserons ce projet.

Vendredi le 17 juillet, nous regarderons pour déterminer qui réalisera l'étude de marché et de faisabilité, une autre étape déterminante.

Une rencontre avec les propriétaires de l'épicerie a été réalisée au début juillet afin de les prévenir des démarches entreprises par le comité et s'informer de leur éventuel processus de vente.

Les étapes à venir :

- Étude de marché
- Saisie des données du sondage
- Décision sur la faisabilité du projet
- Demande de statuts légaux pour la formation de la coopérative
- Préparation du projet
- Recherche de membres
- Préparation des règlements
- Assemblée de fondation
 1. ratification des actes du comité provisoire
 2. adoption des règlements
 3. formation du conseil d'administration

C'est à l'automne que le comité sera en mesure de décider si un tel projet peut être viable. Cependant l'étape ultime sera l'adhésion de la population à devenir membre de la coopérative. En effet, pas de membres, pas de coopérative.

C'est alors que commenceront les démarches légales et la définition du projet propre à Notre-Dame-de-Montauban.

Gilles Allaire, secrétaire
Comité provisoire Coopérative multiservices